

Consultation
sur la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie et
les réserves de biodiversité projetées des lacs Pasteur, Gensart et
Bright Sand

Mémoire présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

par



**La Corporation de protection de l'environnement de
Sept-Îles**

213

DM21

Projets de réserve aquatique de la rivière
Moisie et de réserves de biodiversité des lacs
Pasteur, Gensart et Bright Sand

Côte-Nord

6212-01-204

Le 3 juin 2005

Table des matières

Introduction.....	3
Présentation de l'organisme.....	3
Description géographique du territoire.....	4
Portrait de la région.....	4
Portrait des principales activités économiques.....	5
Intérêt porté aux quatre projets d'aires protégées	5
Position de la Corporation par rapport aux aires protégées en général.....	6
Position de la Corporation relativement aux projets d'aires protégées proposées	6
▪ Territoire de la réserve aquatique de la rivière Moisie.....	6
▪ Territoire de la réserve de biodiversité de la Pasteur.....	7
▪ Faune.....	8
▪ Cadre de gestion	8
Conclusion.....	9
Références citées.....	10

INTRODUCTION

Le présent mémoire porte sur la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie et les réserves de biodiversité projetées des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand. Il a comme objectif de mettre en relief les préoccupations et de présenter les recommandations de la Corporation de Protection de l'Environnement de Sept-Îles.

Les quatre aires protégées sont de beaux sites qui représentent la diversité écologique de notre région. Ces aires ont subi peu d'interventions humaines et s'inscrivent dans des contextes sociaux, économiques et environnementaux différents. Il est par conséquent pertinent de les préserver pour les générations actuelles et futures. Les quatre aires protégées projetées sont réparties sur trois bassins versants. Environ 22% du bassin versant de la rivière Moisie est ainsi protégé donc pour ainsi dire 78% n'est pas protégé. Le *Plan d'action stratégique sur les aires protégées* ainsi que la *Stratégie québécoise sur la diversité biologique* sont des composantes majeures du *Plan de développement durable* du gouvernement du Québec.

En générale, la création d'aires protégées apporte beaucoup de bénéfices sur les plans scientifique, éducatif, écologique, culturel, social, économique et spirituel. Sur le plan écologique, la protection d'éléments naturels représentatifs des conditions écologiques du territoire et d'écosystèmes qui peuvent évoluer naturellement forme un réseau qui peut servir de zones témoins, de refuges, de lieux de reproduction pour les espèces fauniques en particulier. Sur le plan économique, la création d'aires protégées est un outil privilégié de développement durable favorisant la mise en valeur des territoires et la diversification de l'économie locale et régionale.

En effet, le présent mémoire s'attarde en premier lieu sur la présence des quatre aires protégées projetées dans notre région de la Côte-Nord. Ensuite, le mémoire présente les réflexions de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles sur la superficie, les limites, la faune et le cadre de gestion des aires protégées. Finalement, le mémoire fait état des recommandations de la Corporation.

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

La Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc. est un organisme sans but lucratif créé en mars 1979, sous l'initiative des membres de la Commission municipale de l'Environnement. Il s'agissait du premier organisme environnemental para-municipal au Québec.

Elle a pour mission première de sensibiliser et d'éduquer la population, aussi bien les jeunes que les adultes, à protéger l'environnement et à préserver les ressources.

Les objectifs de la Corporation sont d'informer les citoyens de Sept-Îles afin de les amener à réduire, réutiliser, récupérer, changer leurs habitudes et protéger leur environnement afin de réduire la pollution et les risques pour la santé humaine et les écosystèmes.

Les moyens utilisés par la Corporation sont des activités de récupération et d'animation dans les expositions, les salons, les écoles, les commerces, les industries et les événements locaux ainsi

que la réalisation d'outils de sensibilisation tels que des dépliants, affiches et publicités dans les médias. La Corporation détient à son arc plusieurs réalisations telles que des études sur les milieux humides, sur l'habitat du poisson dans la baie de Sept-Îles et sur les aires de reproduction de l'éperlan arc-en-ciel.

La Corporation compte à son actif plus de 125 membres, individuels ou corporatifs, qui soutiennent sa mission. Deux ressources permanentes travaillent à l'atteinte des objectifs de l'organisme.

Description géographique du territoire

Précisons que le Gouvernement du Québec a entériné, par décret du 5 février 2003, la fusion des municipalités de Moisie et de Gallix avec la ville de Sept-Îles. Donc, par ce changement, la Corporation de protection de l'environnement est ainsi préoccupée par son territoire de Sept-Îles.

La population de la MRC de Sept-Rivières compte pour plus de 30% de l'ensemble de la population de la Côte-Nord qui s'élève à près de 100 000 habitants, soit 32 171 habitants. Cette population est répartie de façon très inégale sur le territoire organisé d'une superficie de 32 153,95km² (32 153 km² en englobant le TNO Lac Walker). La population est concentrée principalement à l'intérieur des anciennes villes de Sept-Îles et de Port-Cartier avec des populations respectives de 25 227 et 6 849 habitants (ministère des Affaires municipales et de la Métropole du Québec). Ces deux villes comprennent plus de 93% de la population de la MRC de Sept-Rivières pour seulement 2 % du territoire. L'âge moyen de la population de Port-Cartier et Sept-Îles est respectivement de 33,6 et 34,1 ans, comparativement à la moyenne québécoise qui est de 36,3 ans.

Portrait régional

Les quatre aires protégées sont situées dans une région très vaste peu peuplée et éloignée des grands centres, la Côte-Nord est riche en ressources naturelles. Celle-ci est la deuxième région administrative la plus vaste au Québec. En effet, une grande partie du territoire nord-côtier est encore vierge de toute perturbation humaine. La Côte-Nord est bien connue pour ses ressources fauniques. La faible accessibilité aux quatre aires protégées projetées de la région constitue donc à la fois une contrainte mais en même temps une force pour son développement.

Sauvegarder le patrimoine naturel par la consolidation d'un réseau d'aires protégées représentatif de la biodiversité et par la protection des espèces menacées et vulnérables favorise le développement et la mise en valeur des connaissances sur la diversité biologique et associe la société civile au maintien de la diversité biologique, tout particulièrement les autochtones, les jeunes, les organismes non gouvernementaux et les organismes publics régionaux et locaux.

À la lecture de documents, on constate que les écosystèmes naturels sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques et certains pourront subir des dommages significatifs et irréversibles. Donc au Québec, face à des changements climatiques importants, les forêts boréales, les milieux arctiques, les écosystèmes aquatiques et les habitats des zones humides constituent autant d'écosystèmes naturels particulièrement à risque. Selon les tendances globales,

on prévoit une augmentation de 1 à 3.5 °C de la température atmosphérique moyenne de la Terre. Cela entraînerait une fonte accélérée des glaciers, une dégradation du pergélisol, une augmentation de 9 à 88 cm du niveau des océans d'ici 2100, l'inondation du milieu de vie, un déclin de certaines populations animales et végétales. Les changements climatiques entraîneront également une fragilisation des habitats riverains et une réduction de leur superficie à cause, notamment, de l'augmentation de l'érosion due à une élévation du niveau marin dans l'estuaire et le golf du Saint-Laurent, à une diminution de la couverture de la glace et à l'énergie accrue des vagues. Une tendance à l'augmentation du taux d'érosion est déjà observée sur la Côte-Nord. Les grandes forêts vierges de la Côte-Nord contribuent à réguler le climat et à ralentir les impacts des changements climatiques. Les aires protégées sont donc essentielles afin de conserver de grands îlots intacts de forêts jouant un rôle majeur sur le maintien du climat planétaire.

Portrait des principales activités économiques

Reconnue comme étant une région de première transformation, plus de 11% des emplois de la MRC de Sept-Rivières relèvent du secteur primaire (exploitation de la forêt, pêche), comparativement à 4 % pour l'ensemble du Québec. Les secteurs secondaire et tertiaire représentent respectivement 18 et 71 % des emplois de la MRC. La région est tributaire de la grande entreprise. L'hydroélectricité, la forêt, les mines et la pêche sont les caractéristiques économiques les plus importantes.

Le secteur secondaire est notamment caractérisé par la présence de très grandes entreprises industrielles dont les activités sont fortement liées aux installations portuaires et ferroviaires, dont l'Aluminerie Alouette, l'usine de bouletage de la compagnie Wabush et IOC à Sept-Îles ; la scierie et l'usine de pâte de la compagnie Uniforêt et l'usine de bouletage de fer de la Compagnie minière Québec Cartier à Port-Cartier.

Le secteur tertiaire de la ville de Sept-Îles regroupe un ensemble d'entreprises de services répondant aux besoins du secteur primaire, principalement les établissements gouvernementaux et sociaux (hôpitaux, ministères, Cégep, etc.).

En regard des activités récréo-touristiques qui constituent un secteur clé de l'économie de la région, le territoire de la MRC de Sept-Rivières compte plus de quatre pourvoies dont l'accès n'est disponible qu'en hydravion ou en hélicoptère.

Intérêt porté aux quatre projets d'aires protégées

La Corporation, par le biais de ses activités et de ses projets, intègre l'utilisation des connaissances écologiques pour la gestion durable et respectueuse du territoire et de ses ressources. Le développement de la région doit reposer sur des assises environnementales, sociales et économiques solides. Ainsi, il devient essentiel de prendre en compte les préoccupations environnementales globales telles que la protection de l'eau, les changements climatiques et le maintien de la biodiversité. Il est primordial de développer des stratégies locales et régionales pour répondre à ces préoccupations. Il s'agit de penser globalement et d'agir localement.

En effet, depuis 25 ans la Corporation travaille à éduquer et sensibiliser la population sur l'importance de la protection de notre environnement, c'est-à-dire la protection de la conservation de la nature et de nos ressources naturelles. Elle agit constamment à sensibiliser davantage la population de Sept-Îles, les organisations, les écoles, les industries sur la protection de l'environnement donc nous avons un grand intérêt par rapport aux quatre aires protégées projetées.

Position de la Corporation par rapport aux aires protégées en général

La Corporation appuie le *Plan d'action stratégique sur les aires protégées* du gouvernement du Québec. En favorisant la conservation, le tourisme, le loisir de plein air, l'éducation au milieu naturel et la sensibilisation à l'environnement les aires protégées jouent un rôle considérable dans la réalisation des objectifs du développement durable.

La conservation de la diversité biologique et son utilisation durable sont les principaux éléments de la facette environnementale. Les aires protégées constituent un « filet de sécurité environnementale » que le Québec doit se donner pour maintenir une capacité de développement durable de son territoire et de ses ressources.

La Corporation croit que la protection d'aires protégées est l'effort de toute une société en faveur du développement durable. Elles sont un des grands héritages que l'on peut partager avec les générations actuelles et léguer aux générations futures.

Ainsi, lors de la réunion de la Commission du développement durable des Nations Unies en 1997, le Canada a produit un document sur la perception des jeunes concernant la gestion des ressources naturelles. Ceux-ci soulignent la nécessité d'accorder une plus grande priorité en lien entre les gens et l'environnement, lorsqu'on aborde les questions relatives à la mise en valeur des ressources. Nombre de jeunes soutiennent fermement qu'une partie des pratiques forestières, agricoles, piscicoles et minières perturbe l'équilibre des écosystèmes canadiens.

De plus, eu des grands objectifs de la Déclaration commune issue du Sommet du Québec et de la Jeunesse, en février 2000, fut précisément **de garantir un développement durable et un accès à un environnement de qualité pour le Québec d'aujourd'hui et pour les générations futures.** De toutes ces initiatives, il apparaît clairement que les jeunes sont directement interpellés par le maintien de la diversité biologique puisque les générations montantes sont celles qui pourraient le plus constater les effets de la disparition d'espèces floristiques ou fauniques, de gènes et d'habitats naturels.

Position de la Corporation relativement aux projets d'aires protégées proposées

▪ Territoire de la réserve aquatique de la rivière Moisie

Dans le but de préserver le maintien de l'intégrité écologique sur les aires protégées, il est primordial que celles-ci soient de taille suffisante et que les limites suivent une logique

écologique basée sur le relief, le climat, les habitats fauniques, floristiques, les écosystèmes et l'hydrographie et non déterminées selon l'utilisation du territoire par les industries minières, forestières et hydroélectriques. Plus précisément, la Corporation de Protection de l'environnement **recommande d'agrandir l'aire protégée projetée de la rivière Moisie pour conserver nos ressources naturelles et les écosystèmes.** Pour réaliser ces agrandissements, l'industrie forestière devra collaborer davantage à la mise en place du réseau d'aires protégées en renonçant à l'exploitation dans le bassin-versant de la rivière Ouapetec et le bassin versant de l'émissaire du lac Fontarabi. À cet effet, on doit chercher à préserver des écosystèmes entiers et non seulement des portions de ceux-ci.

Recommandations :

La Corporation de protection de l'environnement demande que la totalité du **bassin versant de la rivière Ouapetec et du bassin versant de l'émissaire du lac Fontarabi soient inclus dans les limites de la réserve aquatique de la rivière Moisie.** Ces deux territoires possèdent des caractéristiques écologiques qui militent en faveur de leur protection. Pour continuer dans le même sens, la Corporation demande aussi que l'embouchure de la rivière Moisie (0 à 30 km) fasse partie la réserve aquatique de la rivière Moisie incluant le bassin versant de la Petite-Rivière à la Truite.

Pour ce qui est de l'embouchure de la rivière Moisie, c'est surtout le fait que ce soit un territoire très sensible aux perturbations qui nécessite une protection car c'est un delta consolidé formé de dépôts d'alluvions d'origine fluviale. Il y a eu un phénomène de ravinement il y a plusieurs années causé par de la machinerie lourde, plus de 3,5 millions de m³ de sédiments ont été transportés dans la Moisie à ce moment. Il est à noter que des coupes forestières sont prévues d'ici 2008 dans le bassin de Petit-Rivière à la Truite et près de l'embouchure. Imaginez les sédiments qui seront amenés dans la rivière Moisie lorsque les arbres auront été enlevés!

La Corporation suggère que le reste du bassin versant de la rivière Moisie qui n'est pas protégé fasse l'objet d'une gestion par bassin-versant. C'est-à-dire que l'ensemble des utilisateurs (industriels, pourvoires, zec, locataires de terres publiques, groupes environnementaux,...) sur ce territoire s'assoient ensemble et conviennent selon un processus démocratique des modalités d'intervention dans ce territoire.

▪ Territoire de la réserve de biodiversité de la Pasteur

Le maintien de l'intégrité écologique d'un territoire passe d'abord par la mise en place d'une aire protégée de superficie suffisante pour permettre aux processus naturels de suivre leur cour et aux espèces de satisfaire leurs besoins vitaux et d'évoluer sans contraintes. Selon certains auteurs, une superficie comprise entre 500 et 2000 km² est nécessaire pour permettre au milieu de subsister aux impacts des perturbations naturelles telles les épidémies ou les feux de forêts. **Donc la Corporation appuie l'initiative du MDDEP le fait d'agrandir la réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur d'un autre 224 km² afin de protéger un secteur d'intérêt pour le caribou forestier de même que d'anciennes forêts de plus de 90 ans.**

▪ Faune

« Au Québec, les menaces les plus graves sur la faune s'exercent beaucoup plus sur les écosystèmes que sur les espèces elles-mêmes. Il serait donc aléatoire, à long terme, de gérer uniquement les prélèvements ou la conservation des espèces sans se préoccuper de la situation des habitats supportant la faune. »

Dans les quatre aires protégées projetées, on constate le manque d'acquisition de connaissances sur le milieu naturel est très évident à la lecture du plan stratégique qui est souligné par Faune, Québec dans le document.

La CPESI recommande donc d'accroître les projets d'acquisition de connaissances au sein de milieux potentiellement exceptionnels ou représentatifs. La totalité de la rivière Ouapatec constitue, en ce sens, un milieu à prioriser pour ce secteur rempli de frayères à saumon et de vieille forêt boréale dense.

Dans la rivière Moisie, la Corporation recommande le maintien de la pêche sportive avec l'éducation des pêcheurs en vue de favoriser la pratique de remise à l'eau ce qui constitue une mesure acceptable du point de vue économique. On devra cependant à la suite de cette recommandation être en mesure d'améliorer les connaissances sur le saumon atlantique et sur l'activité de pêche sportive au sein de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie.

La réserve aquatique de la rivière Moisie héberge une grande diversité de mammifères, (Faune Québec, 2004) dont le caribou forestier, écotype « vulnérable » au Québec.

La vallée de la rivière Moisie offre des habitats intéressants pour certaines espèces d'oiseaux, dont l'aigle royal qui est sans doute l'oiseau dont l'intérêt patrimonial est le plus important en raison de son classement, en mars 2005, comme espèce « vulnérable » au Québec. La partie amont de la rivière Moisie possède de nombreux sites de nidification connus et régulièrement utilisés (CDPNQ, 2004).

« Les espèces présentes au sein de la réserve aquatique sont représentatives de la forêt boréale⁸ ». Selon Faune Québec, les données présentées dans la section faune sont loin d'être exhaustives, de nombreuses autres espèces sont, sans aucun doute, présentes sur le territoire (ex : micromammifères, insectes, etc.), **mais actuellement très peu de données sont disponibles.**

Recommandation :

La Corporation de protection de l'environnement croit qu'il convient de favoriser l'acquisition de connaissances sur l'ensemble du bassin afin d'être en mesure d'avoir une plus grande expertise de la population réelle de grands saumons atlantique basées sur des données scientifiques.

▪ Cadre de gestion

Pour les quatre aires protégées projetées, la Corporation recommande que la gestion se fasse avec un seul conseil de conservation pour ne pas dédoubler les structures inutilement. Le modèle proposé est basé sur la participation des structures locales existantes qui possèdent une expertise, une certaine représentativité du milieu et une connaissance du ou des territoires. Cependant, pour

que cet outil s'avère efficace, le conseil de conservation devra disposer de moyens financiers lui permettant de remplir ces mandats. Depuis toujours le secteur industriel profite de la productivité du territoire québécois sans pour autant réinvestir dans la protection des éléments de cette richesse collective. Il est donc temps d'envisager un juste retour de nos milieux exploités.

Recommandation :

La Corporation recommande au MDDEP de mettre le financement disponible pour le conseil de conservation pour leur permettre les activités d'acquisition de connaissances, la mise en valeur du territoire, le suivi et le contrôle associés aux aires protégées projetées.

Conclusion :

La Corporation appuie le *Plan d'action stratégique sur les aires protégées* du gouvernement du Québec et demande au gouvernement de mettre sous réserve rapidement de nouveaux territoires représentatifs de la biodiversité du Québec afin d'atteindre l'objectif de 8% d'aires protégées d'ici 2007.

La Corporation de protection de l'environnement demande que la totalité du bassin versant de la rivière Ouapetec et du bassin versant de l'émissaire du lac Fontarabi soient inclus dans les limites de la réserve aquatique de la rivière Moisie.

La Corporation demande aussi que l'embouchure de la rivière Moisie (0 à 30 km) fasse partie la réserve aquatique de la rivière Moisie incluant le bassin versant de la Petite-Rivière à la Truite.

La Corporation appuie l'initiative du MDDEP d'agrandir la réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur d'un autre 224 km² afin de protéger un secteur d'intérêt pour le caribou forestier de même que d'anciennes forêts de plus de 90 ans.

La CPESI recommande donc d'accroître les projets d'acquisition de connaissances au sein du bassin versant de la rivière Moisie. Des efforts particuliers de recherche devront être déployés afin d'accroître les connaissances sur le saumon atlantique et sur l'activité de pêche sportive au sein de la rivière Moisie et de ses tributaires.

La Corporation recommande le maintien de la pêche sportive supporté par un programme de sensibilisation visant à favoriser la pratique de remise à l'eau.

La Corporation recommande qu'un seul conseil de conservation ait la gestion des quatre aires protégées projetées pour ne pas dédoubler les structures inutilement.

La Corporation recommande au MDDEP de mettre le financement disponible pour le conseil de conservation pour lui permettre les activités d'acquisition de connaissances, la mise en valeur du territoire, le suivi et le contrôle associés aux aires protégées projetées.

Références citées

Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord 2003. Les réserves de biodiversité projetées des monts Groulx et de l'île René-Levasseur Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. 31 pages.

Gerardin V., Ducruc J. et Beauchesne P. Planification du réseau d'aires protégées du Québec : Principes et méthodes de l'analyse écologique du territoire, VertigO- La revue en sciences de l'environnement sur le Web, Vol 3 No 1, avril 2004. 13 pages.

Union québécoise pour la nature 2003. Les réserves de biodiversité projetées des monts Groulx et de l'île René-Levasseur Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. 17 pages.

Ministère des Affaires municipales et de la Métropole du Québec; Statistiques Canada; Décret #1408-2002, 11 décembre 2002.

Ministère Environnement du Québec 2004. Stratégie québécoise sur la diversité biologique 2004-2007; 109 pages.

Direction du patrimoine écologique et du développement durable. 2005. *Cadre de protection et de gestion pour la réserve aquatique de la rivière Moisie et les réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand. Document pour la consultation du public.* Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 154 pages.

L'Association de protection de la rivière Moisie Inc. 2002. Rivière du patrimoine Québécois, Un patrimoine à conserver. Mémoire présenté à l'honorable André Boisclair, 39 pages.

Site Internet :

www.bape.gouv.qc.ca

www.maps.google.com

www.ville.septiles.qc.ca

www.mamr.gouv.qc.ca